



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2024

Soixante-dix-huitième session

Point 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 juin 2024

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/78/920, par. 13)]

78/294. Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [69/307](#) du 25 juin 2015 et ses résolutions ultérieures relatives au financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), dont la plus récente est la résolution [77/306](#) du 30 juin 2023,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290](#) B du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#), [70/286](#) du 17 juin 2016 et [76/274](#) du 29 juin 2022, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend note* des rapports du Secrétaire général ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Prend note* de l'appui que le Gouvernement ougandais fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

¹ [A/78/601](#) et [A/78/722](#).

² [A/78/744/Add.6](#).



5. *Décide* de créer deux postes de spécialiste de la planification (P-4), réservés à des militaires en service actif détachés par leur gouvernement auprès du Département des opérations de paix ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

6. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023³ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

7. *Approuve* un montant de 48 004 100 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

Modalités de financement des dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

8. *Décide* que les dépenses du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 seront financées comme suit :

a) le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2023, soit 1 914 700 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

b) un montant de 43 790 600 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

c) un montant de 2 298 800 dollars, qui représente la part à la charge des missions politiques spéciales clientes, sera prélevé sur le crédit qu'elle aura approuvé pour le chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2025 ;

d) le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 5 179 100 dollars, qui représente le montant de 4 823 500 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 auquel s'ajoute le montant de 355 600 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours ;

9. *Décide* d'examiner à sa soixante-dix-neuvième session la question du financement du Centre de services régional.

*95^e séance plénière
28 juin 2024*

³ A/78/601.